Communications mobiles et sans fil de troisième génération , UMTS Universal Mobile Telecom Systems: introduction

1998/0051(COD) - 20/03/2001 - Document de suivi

À un moment où 11 des 15 États membres ont octroyé des licences 3G et où les premiers réseaux 3G sont sur le point d'être mis en place, la Commission présente une communication qui fait brièvement le point sur la situation et identifie en particulier quatre aspects essentiels qui peuvent influencer le succès du déploiement des services 3G au cours des prochaines années : le cadre réglementaire; le contexte financier; la nécessité d'acquérir de l'expérience sur ce nouveau marché; les questions techniques en suspens. La communication confirme la confiance de la Commission dans les perspectives du marché 3G, en rappelant les objectifs politiques sous-jacents en termes de construction de la société de l'information, d'exploitation du succès du système 2G, de création d'emplois, de préservation et de développement du rôle prépondérant de l'Union européenne dans le domaine des communications mobiles en termes de développement technologique, de compétitivité et de déploiement des services. En vue de surmonter les difficultés pouvant se présenter, la communication propose des lignes d'action qui pourraient contribuer à faciliter le passage du système 2G au système 3G. Les mesures en question concernent l'amélioration du cadre réglementaire, la prise en compte des questions techniques en suspens, le soutien au développement d'applications sans fil et de contenus innovants, ainsi que le maintien de l'effort de R&D dans le secteur au niveau communautaire. La communication souligne la nécessité de recourir aux politiques communautaires existantes pour créer un environnement favorable aux futurs services numériques sans fil. Il convient d'abord d'adopter et de mettre en oeuvre rapidement le futur cadre réglementaire des communications électroniques et de la politique en matière de spectre radioélectrique. La Commission poursuivra ensuite son action à travers les politiques communautaires existantes, notamment celle de la recherche, et le plan d'action eEurope, afin de favoriser la mise en place d'un environnement favorable au succès des applications numériques sans fil et des contenus correspondants. Enfin, la Commission établira un dialogue avec les États membres, les opérateurs de télécommunications et les fabricants d'équipements afin d'examiner un certain nombre de questions pour faciliter la mise en place de réseaux 3G.